



LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 19 octobre 2016, à 18 h 05, à laquelle sont présents :

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Dany Ouellet

Richard Durocher
Anik Morin

Absence

Éric Antoine

La représentante du comité de parents

Anne-Marie Arcand

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire
Sylvain Léger, commissaire
Andreann Thibert, commissaire-parent

Le vice-président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2016

RÉSOLUTION 02-CE (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 mai 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2016

RÉSOLUTION 03-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 juin 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DES PHOTOCOPIEURS POUR L'ENSEMBLE DES
ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES –
ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 04-CE (2016-2017)

Attendu l'appel d'offre public du 6 octobre 2011 (No. OC20-11) visant le renouvellement du parc d'équipements de reprographie pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que le contrat des photocopieurs (reprographie) prendra fin le 30 novembre 2016;

Attendu que les photocopieurs sont dans un bon état, ce qui permet de les utiliser au moins pour une autre année;

Attendu que dans ce contexte, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit avoir un contrat d'entretien;

Attendu que l'entreprise Imprimerie Papineauville Inc. offre à la commission scolaire un contrat de location et d'entretien des photocopieurs pour une durée d'une année au montant de 86 456,16 \$;

Attendu les discussions tenues lors du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 3 octobre 2016;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées accepte l'offre reçue de la firme Imprimerie Papineauville Inc. pour l'entretien des photocopieurs pour un contrat débutant le 1er décembre 2016 et se terminant le 30 novembre 2017 au coût de quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante-six dollars (86 456,16 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT RELATIF AU DÉNEIGEMENT ET À L'ÉPANDAGE D'ABRASIFS POUR L'ENSEMBLE
DU PARC IMMOBILIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES –
ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 05-CE (2016-2017)

Attendu que tous les contrats pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs prenaient fin le 30 avril 2016;

Attendu l'appel d'offres sur invitation OC5-16 concernant le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour l'ensemble du parc immobilier de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année 2016-2017;

Attendu qu'il y a eu ouverture de soumission le 6 octobre 2016 et analyse de conformité;

Attendu que ces contrats peuvent être renouvelés automatiquement pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, soit 2017-2018 et 2018-2019, à prix ferme, sans indexation, à l'échéance de la première année. À l'échéance de la troisième année, la Commission scolaire se réserve le droit de renouveler chaque contrat, après entente avec le prestataire de service, pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, soit 2019-2020 et 2020-2021, pour un terme contractuel n'excédant pas 5 ans;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;



QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées octroie les contrats selon le tableau suivant :

Secteur	Écoles	Entreprises	Prix total 2016-2017 (sans taxe)
Secteur 1	Adrien-Guillaume	Serge Proulx enr.	7 445, 00 \$
Secteur 2	St-Cœur-de-Marie	Serge Proulx enr.	8 418,55 \$
Secteur 3	Providence/	Bernard Cyr	
Secteur 3	JM Robert		
			8 000,00 \$
Secteur 5	St-Pie X	Entreprise Jeffrey Desjardins	
Secteur 5	LJP/CFP/Vallon/Serres		
			17 400,00 \$
Secteur 6	Ste-Famille	Pro 4 saisons	
Secteur 6	Maria-Goretti		
			15 000,00 \$
Secteur 7	St-Jean-de-Brébeuf	Pro Multi-Saison	
Secteur 7	Du Sacré-Cœur (A)		
Secteur 7	Aux Quatre-Vents		
Secteur 7	Centre La Cité		
			15 375,00 \$
Secteur 8	Du Ruisseau	Pro Multi-Saison	
Secteur 8	St-Michel (G)		
Secteur 8	St-Laurent		
Secteur 8	Du Boisé		
			15 675,00 \$
Secteur 9	ESHG/CFP/CA	Pro Multi-Saison	28 750,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 06-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 30 novembre 2016, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 22.

Dany Ouellet,
Vice-président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général